

Séance du Conseil Municipal du 30 août 2010

Compte rendu

Ordre du jour :

1. Convention travaux réfection trottoirs/bordures du pont
2. Travaux éclairage public St Adoure/Lascanaouères
3. Réfection toiture cathédrale
4. Elaboration Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (ZPPAUP)
5. Décision modificative n° 2
6. Plan communal de sauvegarde
7. Eclairage public lotissement « Canteloup »
8. Questions diverses
 - Avenant travaux Maison Place Cathédrale

Présents : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, DUMONT, ANE, BOUCHARD, GINESTET, PIMOUNET, Mmes BEYRIA, MAGNOAC, CAILLE, MARCHESIN, DESCOUS.

Absents/Excusés : M M PELLIS, LAPEYRE, Mmes BASSAT, GHILARDI

Pouvoirs : Mme Bassat à Mr Cot

Mr Jean-Pierre DESPAX est nommée secrétaire de séance

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2010

1. Convention travaux réfection trottoirs/bordures du pont

Mr Loubon fait le point des travaux de réfection du pont réalisés par le Département (reste à faire l'étanchéité et le revêtement). Il informe le conseil que les travaux de réfection des trottoirs et de pose des bordures sont à la charge de la commune ; les matériaux utilisés seront identiques à ceux prévus pour le projet « Prat Beziau ». L'estimatif de ces travaux s'élève à 26 425 € ht.

Une convention fixant les modalités de maîtrise d'ouvrage et de financement (fonds de concours) doit être signée avec le Département pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

2. Travaux éclairage public St Adoure/Lascanaouères

Mr Cot donne le compte rendu de son entrevue avec Mr Ghibaudo, du Syndicat d'électrification. Le point a été fait sur les dossiers en cours et à venir (travaux d'esthétique et d'éclairage public)

- St Adoure/Lascanaouères (programmation fin d'année, début 2011)

Travaux esthétique réseau électrique

Travaux réseau Télécom (estimatif de 7000€ à charge de la commune)

Travaux éclairage public (25 529€ à charge de la commune)

- Rue de la République

Traitement de la rue en totalité par la pose des lanternes et enlèvement des syphons

- Place Cathédrale

Retraitement du câble torsadé sur les façades

- Rues du centre ville (programmation des travaux en fonction du phasage de réfection des rues par la communauté de communes)

Mr Cot rappelle que pour l'ensemble de ces programmes, l'étude concernant l'esthétique a été faite et que les travaux concernant l'enfouissement des réseaux sont pris en charge à 100% par le syndicat intercommunal d'électrification.

Par ailleurs, l'étude concernant la dissimulation des réseaux électriques et telecom de la rue « 19 mars » sera sollicitée pour une prévision de travaux au budget 2011.

3. Réfection toiture cathédrale

Mr le Maire informe le conseil qu'une subvention de la DRAC de 50% du montant de la tranche ferme (107 000€) est en cours d'attribution.

Mr Thouin, architecte, doit engager la préparation du dossier de marché de travaux.

4. Elaboration Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (ZPPAUP)

Monsieur Despax explique au conseil que la procédure de ZPPAUP est remplacée désormais par l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Une subvention de 20 000€ (50% du montant de l'opération) sera attribuée par la DRAC.

Il convient de lancer la consultation relative à l'élaboration de cette étude ; le dossier de consultation est établi en collaboration avec le Service départemental de l'architecture.

Le conseil donne son accord pour procéder à la consultation.

5. Décision modificative n° 2

Mr le Maire présente la décision modificative n° 2 comportant des augmentations de crédits :

Fonctionnement

Dépenses : Chapitre 011 : + 16 232 €

Chapitre 012 : + 10 000 €

Recettes : Chapitre 74 : + 24 717 €

Chapitre 042 : + 1 515 €

Investissement

Dépenses : Chapitre 040 : 1 515 €

Chapitre 20 : 15 000 € (étude Zppaup)

Chapitre 204 : 31 605 € (fonds concours département)

Chapitre 21 : 50 000 € (toiture cathédrale)

Recettes : Chapitre 16 : 98 120 € (emprunts)

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

6. Plan communal de sauvegarde

Mr le Maire informe le conseil du courrier de la Préfecture concernant l'obligation, pour notre commune, d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) au plus tard fin 2010. Mr Cédric Pimounet est en charge de ce dossier avec la commission d'élus (MM Cot, Despax, Mmes Beyria, Marchesin) et Mlle Seignan pour le secrétariat.

Mr Pimounet apporte quelques précisions sur le P.C.S : ce document définit l'organisation de la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus (recensement et analyse des risques).

Le conseil s'engage à réaliser le P.C.S au plus tard le 31 décembre 2010.

7. Eclairage public lotissement « Canteloup »

Mr le Maire fait part au conseil de la lettre adressée par l'association syndicale du lotissement « Canteloup », laquelle sollicite la prise en charge par la commune des frais d'électricité de l'éclairage public du lotissement.

Mr le Maire propose d'établir une convention avec l'association syndicale afin que la commune puisse prendre en charge ces frais.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord.

8. Questions diverses

- Avenant travaux Maison Place de la Cathédrale

Mr le Maire présente l'avenant concernant les travaux supplémentaires au lot n° 1 : montant 5 840.11 €HT. Accord du conseil.

Mr Ané informe le conseil qu'il a demandé à l'architecte un planning des travaux.

- Accessibilité voirie, espaces publics, ERP..

Mr Morvan informe le conseil que la consultation pour le choix du bureau d'études est en cours.

- Projet école maternelle (communauté de communes)

Mr le Maire fait le point sur le projet : permis de construire délivré, procédure du marché de travaux en cours.

Il informe le conseil que la commune doit maintenant délibérer pour acter la cession du terrain affecté à l'implantation de l'école à la communauté de communes du Savès.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour :

- vendre partie des parcelles cadastrée S° AI N° 374, 375 et 450 au prix de 8 € le m² à la communauté de communes du Savès
- verser un fonds de concours à la communauté du montant de la vente

- Aire containers déchets

Mme Descous interroge Mr Labatut, quant à la construction des aires de containers. Elle demande des explications quant à la réalisation de la plate forme de l'aire des containers située « chemin des prés » : critères de construction, raisons de la reconstruction à une taille beaucoup plus grande que celle de l'aire initiale détruite car elle était située sur une servitude.

Mr Labatut demande de quelle aire il s'agit. Mme Descous lui demande également de préciser le coût total de ces aménagements y compris du mur mitoyen. Elle ajoute, qu'à ce jour, seul le container « verre » a été placé.

Mr Labatut et Mr Loubon répondent que la superficie est correcte et qu'elle a été vue sur le site avec Mr Réveil, président du Sictom. Mr Labatut précise que les autres containers sont en commande.

Mme Caille signale l'état du terrain (chemin des prés) appartenant à Mr Philippe Vignau (dépôt de plusieurs véhicules hors d'usage...). Mme Descous confirme.

- Travaux en cours

Mr Cot donne un compte rendu des travaux .

Concernant la finition des travaux de la salle de la mairie, accord est donné pour commander les radiateurs électriques après consultation par devis.

- Virades

Mme Magnoac informe le conseil que les Virades n'auront pas lieu cette année (indisponibilité de Mr Salles)

- Insécurité

Mme Descous demande à Mr le Maire s'il est informé du climat d'insécurité qui règne dans le centre ville : difficulté de circuler le jour mais surtout la nuit, regroupements de personnes qui se font dans la ville, peur des gens de circuler à pied.

Mr Loubon répond qu'il est au courant de certains faits (coups de feu...)

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, demande qu'une délibération soit établie et adressée au Préfet et au Procureur.

La séance est levée à 23 h 00